



LES ARCHIVES POURQUOI ? POUR QUI ?

VENIR AUX ARCHIVES C'EST POUVOIR DECOUVRIR LES TRACES DE L'HISTOIRE D'ORANGE. C'EST TOUCHER DU DOIGT LES TEMOIGNAGES ECRITS DU PASSE.

POUR VOUS, LES ARCHIVES COMMUNALES D'ORANGE collectent, classent, inventorient, conservent, communiquent et valorisent tous les documents relatifs à l'histoire de la ville.

CURIEUX, ETUDIANTS, TOURISTES, GENEALOGISTES, CHERCHEURS, USAGERS, SCOLAIRES... nous sommes tous concernés par la conservation des archives car elles assurent la gestion et la justification des droits des personnes physiques, morales, publiques ou privées et permettent la recherche historique.



Se plonger dans le fonds ancien qui concerne les documents antérieurs à 1790 (séries AA – II), c'est entre autres, découvrir les chartes et les lettres patentes sur parchemin relatives aux statuts et libertés de la ville, la correspondance des princes et des syndics (du XIII^e au XVIII^e siècles), les registres de délibérations du conseil (1355-1789), les comptes des trésoriers et les pièces justificatives des comptes depuis le XIV^e siècle, les rôles d'impositions depuis le XV^e siècle, les cadastres depuis le XVI^e siècle, les registres paroissiaux depuis 1578, les délibérations du corps de l'université d'Orange de 1590 à 1782, les pièces justificatives des comptes des trésoriers de l'hôpital de 1438 à 1726, les documents sur les pestes aux XVII^e et XVIII^e siècles et les inventaires des archives de la ville depuis le XVI^e siècle.

S'intéresser au fonds moderne relatif aux documents postérieurs à 1790 (séries A – S) c'est à nos jours (série W), c'est prendre la mesure de la connaissance notamment, des archives relatives à la période révolutionnaire, des délibérations du conseil municipal, des recensements de population, des listes électorales, des recensements militaires, de l'état civil, des cadastres, des mercuriales, des dossiers de construction des bâtiments communaux, des fêtes et cérémonies, des élections, des budgets de la commune, des cultes, et de l'instruction publique. Consulter le fonds contemporain de 1983 sure de la production communale dans sa globalité. C'est découvrir que toutes les démarches administratives laissent leurs empreintes : permis de construire, dossiers de séance, organisation des loisirs, de la culture, des sports, des manifestations, des transports, élaboration des grands projets, de l'infrastructure, des finances, du budget...

CONSULTER : Archives municipales, 75 cours Aristide-Briand, 84100 Orange
Service ouvert du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ;
le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Fermeture annuelle entre Noël et le Premier de l'an